Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 112 (1986)
Heft: 9

Artikel: Afficher la couleur - l'ASIC vue par son président
Autor: Birrer, Hans
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-75985

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Afficher la couleur – L'ASIC vue par son président

par Hans Birrer, Lucerne

Depuis sa fondation – il y aura septante-cinq ans en 1987 – l'Association suisse des ingénieurs-conseils (ASIC) a subi de profondes mutations. Cela n'est naturellement pas fait pour surprendre si l'on sait qu'aussi bien le contexte extérieur dans lequel travaille l'ingénieur que le caractère de cette profession elle-même se sont modifiés au fil du temps.

Depuis les années marquées par la récession de 1974 à 1976, on a constaté une diminution réelle de la demande de prestations fournies par l'ingénieur sur le marché de la construction et de l'établissement de projets. Succédant au boom des années soixante et du début des années septante qui ont vu chaque année des sommes records investies dans la construction, ce recul a porté un coup sévère à plus d'un ingénieur, le contraignant du même coup à changer son fusil d'épaule. Dans le même temps, l'image dont jouissait l'ingénieur parmi le public s'est ternie. A l'origine, on lui vouait une haute estime, car on le considérait comme l'initiateur et le promoteur du progrès technique et, partant, de la croissance économique et du bien-être. A la suite des changements survenus dans l'échelle des valeurs de notre société, il est devenu le bouc émissaire de la pollution de notre environnement et de toutes les atteintes portées au paysage. S'il est bien certain que ces deux évolutions doivent être prises au sérieux, il serait faux toutefois de leur attribuer une valeur excessive, encore qu'elles aient eu des répercussions très négatives sur les tarifs, bien loin d'être satisfaisants à l'heure actuelle.

La résignation n'est pas de mise

Quoi qu'il en soit, pas plus l'interruption de la période de croissance dans le bâtiment que la perte de prestige de l'ingénieur ne sauraient être de nature à nous faire baisser les bras. Ce serait tout simplement verser de l'huile sur le feu ! Tant il est vrai que c'est du comportement qu'adoptera à l'avenir l'ingénieur que dépendra essentiellement la question de savoir si « l'homme noir » lui restera entre les mains. Car le travail ne manquera pas à l'avenir – et cela non seulement sur le plan quantitatif, mais aussi et surtout sous l'aspect qualitatif. Outre les nouvelles constructions qui seront entreprises ces prochaines années dans le bâtiment et dans le secteur des travaux publics, l'entretien approprié des immeubles et autres bâtiments existants est aussi une source de travaux considérables. Si l'on évalue à quelque 400 milliards de francs la valeur des constructions menées à chef au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il est permis d'affirmer que les investissements de renouvellement atteignent, bon an mal an, un montant s'exprimant en dizaine de milliards, sans compter les nouvelles tâches qui viennent se greffer sur ce genre d'activités. Il s'agit d'une part d'apporter des solutions dans des secteurs nouveaux ou qui n'ont été exploités qu'en partie, soit les constructions destinées à lutter contre le bruit ou à préserver la qualité de l'air et résultant de l'application de la législation sur la protection de l'environnement, assainissement des forêts tutélaires, constructions relevant des transports publics. D'autre part, l'ingénieur est appelé à améliorer et à étendre sa palette de prestations de services en abandonnant davantage encore sa règle à calcul pour se transformer en un généraliste soucieux d'assurer une gestion efficace et d'observer les devis et les délais. Ces deux voies amèneront l'ingénieur vers un avenir riche en promesses. Elles exigent aussi de sa part créativité et innovation, certes, mais aussi du courage pour sortir des sentiers battus et penser et agir comme un véritable chef d'entreprise.

Dans le coup

L'ASIC analyse et observe ces évolutions et s'efforce de consolider la situation de ses membres. Quelques pas, modestes il est vrai, ont déjà été faits dans cette direction. C'est ainsi que l'ASIC conseille ses membres pour toutes questions concernant les tarifs et les honoraires ; elle étudie aussi de manière critique les règlements applicables aux prestations et aux honoraires des architectes et ingénieurs spécialisés. Elle essaie d'expliquer *urbi et orbi* que c'est non seulement le montant des honoraires qui devrait être déterminant pour le choix d'un ingénieur, mais toute une série d'autres facteurs qui ont nom expérience, conscience de la qualité, indépendance, qualités d'organisateur, etc. En effet, l'idée de la rentabilité bien comprise ne signifie pas réaliser la solution la moins chère, mais optimaliser à long terme les coûts en incluant la qualité dans l'opération.

Par ailleurs, l'ASIC a introduit en 1983 pour ses membres l'assurance responsabilité professionnelle sur une base collective. Ce type d'assurance se traduit par de sérieux avantages pour les membres, avantages dont bénéficient également le mandant et le maître de l'ouvrage.

Au cours de sa dernière assemblée générale, l'ASIC a approuvé non seulement une modification de ses statuts, mais aussi un nouveau Code d'éthique professionnelle, accepté par la Fédération internationale des ingénieurs-conseils (FIDIC). Ce code oblige les ingénieurs ASIC à penser et à agir davantage encore en s'inspirant de considérations économiques. En outre, les exigences posées en ce qui concerne l'indépendance de l'ingénieur ASIC ont été redéfinies de manière plus efficace, en ce sens que les membres de l'ASIC sont tenus maintenant d'informer au préalable le maître de l'ouvrage sur toute incompatibilité éventuelle. Davantage encore que jusqu'ici, le nouveau code donne au mandant et au maître de l'ouvrage la certitude de trouver, chez l'ingénieur ASIC, un partenaire et un mandataire vraiment dignes de confiance.

Enfin, l'ASIC redouble d'efforts dans le domaine des relations publiques et s'occupe de questions d'actualité. Il nous suffira de citer, dans cet ordre d'idées, le *Journal d'information ASIC,* qui vient de paraître, ainsi que la conférence de presse placée sous le thème de la « Sécurité dans le bâtiment » qui s'est déroulée le 11 mars 1986 à Zurich.

Adresse de l'auteur :
Hans Birrer, ing. civil dipl. EPF/ASIC
Président de l'ASIC
Schubiger AG Bauingenieure,
Weinmarkt 9, 6003 Lucerne